

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11086**

### Intitulé

MASTER : MASTER Droit, économie, gestion, mention droit des affaires, spécialité droit fiscal des affaires

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION                          |
|--|---|
| Université Rennes I                      | Président de l'université de Rennes I, Recteur chancelier des Universités |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le master droit, spécialité Droit fiscal des affaires, forme des juristes d'affaires spécialisés en droit fiscal français, international et comparé des affaires et de l'entrepreneur.

Le titulaire du master droit fiscal des affaires de Rennes 1 peut conseiller, en langue française et anglaise, dans le domaine du droit fiscal français, européen, international et étranger des affaires et de l'entrepreneur, les dirigeants d'entreprises sur des problèmes ou actions ayant des implications juridiques et fiscales en France, en Europe et hors de l'Europe, avec pour objectifs :

- prévenir les litiges fiscaux en France, en Europe et hors Europe,
- organiser l'application du droit fiscal interne, de l'Union européenne et international,
- respecter et de faire respecter la législation et la réglementation fiscale française ou de l'Union européenne ou international et de les adapter aux besoins du client par l'étude et l'interprétation des textes juridiques, de langue française ou anglaise,
- défendre les intérêts du client, en France et à l'étranger, notamment en langue anglaise,
- rédiger ou faire rédiger des actes (authentiques ou sous seing privé), en français ou en anglais.

Il étudie et analyse de façon permanente la législation, la réglementation, la jurisprudence, la théorie et les commentaires de droit.

Le titulaire du Master droit, spécialité Droit fiscal des affaires peut, après avoir passé et réussi les examens d'entrée et de sortie de l'école d'avocats, exercer la profession d'avocat spécialisé en droit fiscal des affaires, français, européen, international et étranger.

Il peut également exercer la profession de juriste-fiscaliste dans les entreprises, dont les banques, françaises ou étrangères dotées d'une direction fiscale.

Le titulaire du master droit, spécialité Droit fiscal des affaires de Rennes peut exercer son métier d'avocat ou de juriste-fiscaliste des affaires et du patrimoine en France, en Europe ou dans tout autre pays en mobilisant les aptitudes suivantes :

- lire, comprendre, anticiper et appliquer toutes les règles juridiques et fiscales et les décisions juridictionnelles en matière de fiscalité française, européenne, internationale et étrangère des entreprises et de l'entrepreneur, en français et en anglais ;
- maîtriser l'environnement juridique et fiscal des entreprises, des ménages, des institutions, des Etats, des collectivités locales,
- maîtriser les outils de gestion financière, juridique et fiscale, français et étrangers, en langue française ou anglaise,
- maîtriser les outils de l'optimisation fiscale interne et internationale des entreprises et du patrimoine,
- maîtriser les outils d'engagement et de traitement des contentieux judiciaires, administratifs, français, étrangers, en langue française et anglaise,
- détecter et traiter les conséquences fiscales des relations d'affaires ou patrimoniales, en France et à l'étranger, en langue française ou anglaise.

#### Il est capable de :

- analyser et faire la synthèse, intégrer des affaires juridiques françaises, étrangères ou internationales, à l'environnement économique de l'entreprise, mettre la réponse fiscale au sein de l'entreprise française ou étrangère,
- s'adapter à l'hétérogénéité des situations qui se proposent à lui, en France ou à l'étranger, en langue française ou anglaise,
- appliquer des processus méthodologiques rigoureux à des affaires très différentes,
- conseiller en langues française et anglaise,
- respecter la confidentialité des affaires,
- sens de l'écoute, diplomatie, disponibilité spatiale et temporelle,
- diriger des équipes de recherche.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous les secteurs d'activités organisés présents sur tout marché français ou étranger pour la partie juridico/ fiscale d'un dossier ou contrat.

Toute administration ou service comportant un secteur fiscalité française, européenne ou étrangère.

- Avocat spécialisé en droit fiscal des affaires, après avoir passé et réussi les examens d'entrée et de sortie de l'école d'avocats.
- Juriste-fiscaliste dans les entreprises françaises, étrangères ou internationales dotées d'une direction fiscale. L'exercice de la profession de juriste-fiscaliste pendant 8 ans permet d'accéder au titre d'avocat, sous réserve de détenir un M 1 en droit et de se voir reconnaître

l'équivalence par l'ordre des avocats.

Tous les concours de la fonction publique accessibles avec un M 1 lui sont ouverts, notamment les impôts, douanes...

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

#### Réglementation d'activités :

- La profession d'avocat est règlementée. Examen d'entrée à l'école d'avocats, 2 ans d'école et examen de sortie.
- Toutes les hautes fonctions publiques de fiscaliste supposent la réussite à un concours.

#### Modalités d'accès à cette certification

##### Descriptif des composantes de la certification :

-4 semestres de chacun 30 ECTS

##### Semestre 1 : 252 h

- 2 matières de spécialité à choisir entre Fiscalité indirecte, Sûretés et droit de la concurrence avec TD
- 4 matières d'oral à choisir parmi les matières de droit des affaires enseignées en M 1

##### Semestre 2 : 246 h

- 2 matières de spécialité à choisir entre Fiscalité directe, Droit bancaire et Procédures collectives avec TD
- 3 matières d'oral à choisir parmi les matières de droit des affaires enseignées en M 1
- anglais

##### Semestre 3 :

- Fiscalité interne approfondie des entreprises (70h, écrit de 4 h)
- Fiscalité internationale et comparée (70h, grand oral dont la moitié en anglais)
- Comptabilité interne et internationale + gestion financière (36h, écrit de 3h)
- Anglais juridique (36h, grand oral)
- Méthodologie (21h)
- Conférences de pratique professionnelle (120/150h)

##### Semestre 4 :

- Fiscalité des montages internes et internationaux (48h, écrit de 4h)
- Fiscalité du patrimoine mobilier et immobilier (48h, grand oral)
- Procédures fiscales (48h, grand oral)
- Conférences de pratique professionnelle (200/250h)
- Stage de 2 mois minimum

#### Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUINON | COMPOSITION DES JURYS                                  |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      | M1- Arrêté d'habilitation                              |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      |  |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | Arrêté d'habilitation                                  |
| En contrat de professionnalisation                               | X      |  |
| Par candidature individuelle                                     | X      |  |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2002                      | X      | Composition du Jury votée par l'Université de Rennes 1 |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 2 octobre 2008 relatif aux habilitations de l'université de Rennes 1

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

2008 : 22 diplômés M2 DFA

2009 : 17 diplômés M2 DFA

Voir information et enquêtes du SOIE (Service Orientation Insertion Entreprise).

<http://soie.univ-rennes1.fr/>

**Autres sources d'information :**

<http://www.droit.univ-rennes1.fr/>

<http://www.univ-rennes1.fr/>

<http://adeefr.asso.univ-rennes1.fr/index.html>

<http://www.cda-pr.univ-rennes1.fr/ViewPage.action?siteNodeId=2459&languageId=4&contentId=-1>

Université de Rennes 1

Faculté de Droit et Science Politique

SOIE (Service Orientation Insertion Entreprise)

**Lieu(x) de certification :**

Université Rennes I : Bretagne - Ille-et-Vilaine ( 35) [Rennes]

Université de Rennes 1

2, rue du Thabor

CS 46510

35065 Rennes Cedex

Téléphone : (33) 2 23 23 35 35

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Faculté de Droit et Science Politique

9, rue Jean Macé

CS 54203

35042 Rennes Cedex

Téléphone : 02 23 23 76 76

**Historique de la certification :**